



Les effets du réchauffement climatique ne ressemblent vraiment pas à l'idée que les mots qui l'expriment pourraient nous faire penser.

De même, les effets du changement politique annoncé il y a un an sont à contre sens de nos espérances. Il y a chaque jour plus de gens en difficultés alors que le marché du luxe est en pleine croissance. Comme pour le climat, les effets de la crise ne se ressentent pas de la même manière pour tout le monde...

Ainsi au moment où j'écris ces quelques lignes, nous ne savons pas encore si nous obtiendrons les subventions nécessaires à la réalisation de la 2^{ème} tranche d'aménagement sécuritaire de la rue de la Gare, pourtant indispensables.

La décision d'amputer de 2,5 milliards d'euros les dotations de l'état aux collectivités locales en est bien sûr en grande partie la cause.

Mais en ce qui devrait être ce joli mois de mai, soyons confiants et optimistes :

Oui le printemps va arriver, oui on peut croire à des jours meilleurs et à l'attribution de nos subventions. Soyons positifs pour que cette dernière année de mandat nous permette de finir les travaux engagés.

Jean-Claude HUNOLD - Maire

Championnat du monde de triathlon :

Samedi 1^{er} juin, l'épreuve vélo empruntera le CD 13 dans le sens Sermamagny – Auxelles et les rues de la Gare et des Vosges seront interdites à la circulation de 8h30 à 14h00.

Afin de permettre à chacun d'effectuer ses déplacements, un franchissement sera possible en sortant de la rue du Rhône en direction de la route de Chaux et sens contraire, par la mise en place d'un alternat entre ces 2 rues.

ATTENTION :

Les habitants de la rue de la Gare et de la rue des Vosges devront pour bénéficier de cette possibilité prévoir de laisser leurs véhicules dans les rues ou parkings situés à l'ouest du CD 13.

Par ailleurs la course à pieds se déroulera l'après-midi sur la boucle « rue de Bellevue / rue du Rhône / rue de la Libération » qui sera foulée trois fois par les concurrents. La circulation devrait pouvoir se faire sans restriction pendant l'épreuve en redoublant bien entendu, de prudence.

Dimanche 2 juin se dérouleront les épreuves « amateurs » qui ne devraient pas perturber nos déplacements.

Si vous souhaitez apporter votre aide bénévole au bon déroulement de ces épreuves, faites vous connaître au secrétariat de la mairie qui vous mettra en rapport avec les organisateurs.

Bon triathlon !

Travaux 2013 :

- Les travaux vont bon train dans notre village et nous remercions chacun(e) d'entre vous pour votre compréhension et votre patience.
- L'assainissement avance bien et les réfections de chaussées rue de la Libération devraient intervenir avant les vacances d'été sur ce secteur.
- L'agrandissement du local de stockage de la salle communale est hors d'eau et nous pourrons ainsi disposer d'une surface de rangement multipliée par deux.
- La première tranche d'aménagement sécuritaire du CD13 rue de la Gare sera terminée avant le championnat du monde de triathlon et la deuxième tranche devrait être réalisée juste après si les subventions attendues sont au rendez-vous.

Foulées printanières le 9 juin :

Suite à l'article paru dans le flash info n°22, une équipe aux couleurs de la Commune a été constituée.

Soyez nombreux à venir soutenir cette initiative qui par une randonnée cyclo-pédestre s'est donnée pour but de sensibiliser le public au don d'organes et ainsi sauver des vies.

Soyez au rendez-vous le 9 juin 2013 à 9h00 sur la place du village.

Nouveaux horaires Mairie :

Chacun a pu constater que la Mairie était souvent ouverte en dehors des heures d'ouvertures au public afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre, tout en préservant des plages non dérangées pour le secrétariat.

Nous avons constaté, par relevé, qu'il y avait plus de fréquentations du public hors des heures d'ouvertures que pendant :

Janvier :	27 pendant les permanences 44 hors permanences
Février :	24 pendant les permanences 31 hors permanences
Mars :	40 pendant les permanences 42 hors permanences
Avril :	18 pendant les permanences 44 hors permanences.

En conséquence, et en concertation avec la secrétaire, de nouveaux horaires d'ouvertures au public ont été définis comme suit :

Lundi : 9h00 – 11h30 et 17h00 – 18h30

Mardi : 9h00 – 11h00

Mercredi : 8h30 – 11h00

Jeudi : 9h00 – 11h00 et 12h00 – 16h00

Vendredi : 9h00 – 11h00

Soit 16h30 d'ouvertures au public contre 6 précédemment.

Comme vous pouvez le voir, une nouvelle plage d'ouverture pendant l'heure de midi permettra le jeudi, à ceux qui rentrent après 18h30, de faire leurs démarches.

Ces horaires seront applicables dès le 1^{er} juin 2013; une période d'essai permettra de les valider définitivement.

Congés d'été - Fermeture de la Mairie :

La Mairie sera fermée **du 05 au 28 août inclus** en raison des congés.

Une permanence sera assurée par les élus **pour les urgences uniquement** à des jours et heures qui seront affichés aux emplacements prévus à cet effet au moins 15 jours avant la fermeture de la Mairie.

Prévoyez vos démarches avant cette date.



Retrouvez ce numéro de flash-info sur www.lachapelle-sous-chaux.com rubrique "flash info" ou sur votre smartphone ou tablette en utilisant le QR Code.

Emplois saisonniers :

Afin de satisfaire d'une part à la nécessité de travaux à réaliser à la belle saison et d'autre part à la demande de plusieurs jeunes du village, nous avons décidé de renouveler la mise en place d'emplois saisonniers pour juillet et août 2013.

Les candidats(tes) devront avoir le permis B, être étudiant(e)s, avoir 18 ans. Il y aura 4 postes de 15 jours du 8 juillet au 30 août.

Les personnes intéressées devront déposer un CV et une lettre de motivation en Mairie avant le 10 juin 2013. En cas de forte demande un tirage au sort aura lieu.

Petits rappels citoyens de printemps :

■ Horaires de tonte :

Arrêté préfectoral du 1er juillet 2003 :

Les jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30.

Le samedi : 10h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00.

■ Feux :

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler. L'éco-point servant à collecter papier, plastique et végétaux est à votre disposition route de Chaux.

■ Ordures ménagères :

La collecte n'est ramassée que dans les conteneurs prévus à cet effet et mis à disposition par le SICTOM. Il est interdit de mettre des sacs ou des cartons au pied de votre conteneur, ils ne sont plus ramassés.

Nous sommes au regret de constater continuellement qu'un certain nombre de nos concitoyens ne respectent pas ces règles élémentaires de civisme. Jusqu'à présent nous avons essayé de sensibiliser chacun par l'information mais le succès est loin d'être complet.

En conséquence nous informons les réfractaires aux règles que les gardes-nature seront alertés afin qu'ils verbalisent les contrevenants.



Bienvenue Willy :

Dans le cadre de la Loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, Willy FERRY, 21 ans, a été recruté à partir du 2 mai pour une période d'un an renouvelable 2 fois.

Ce recrutement intervient une année avant le départ en retraite de Jean-Robert VERMELLE qui mettra à profit cette période pour le former afin d'assurer son remplacement. Nous souhaitons à Willy FERRY la bienvenue dans notre commune.



Compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2013 :

- Intégration d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, cette personne effectuant exclusivement des fonctions d'entretien des locaux communaux.
- Diminution du volume horaire nécessaire pour effectuer les tâches confiées à cet adjoint technique et à sa demande, le volume horaire de 16/35^{ème} a été ramené à 11/35^{ème}.
- Vote du compte administratif 2012 qui se solde par un excédent global de 266 398 €.
- Approbation du compte de gestion établi par le trésorier et identique au compte administratif 2012.
- Vote du budget 2013 :
 - Dépenses de fonctionnement : 611 616 €
 - Recettes de fonctionnement : 612 835 €
 - Dépenses d'investissement : 639 912 €
 - Recettes d'investissement : 639 912 €
- Vote des 3 taxes identiques à 2012 :
 - Taxe d'habitation : 14.00%
 - Foncier bâti : 14.76%
 - Foncier non bâti : 59.73%
- Subventions aux associations :
 - ACCA Lachapelle Sous Chaux : 500 €
 - Club des Chaperottes : 300 €
 - Tennis Club : 500 €
 - T'Chaparré : 500 €
 - Association l'Histoire et le Patrimoine Sous Vosgiens : 50 €
 - Sécurité Routière : 50 €
 - Zébulons : 260 €
- Approbation de la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse :

Le dernier Conseil Communautaire a adopté une nouvelle prise de compétence « Aménagement de l'Espace Communautaire » permettant la prise en compte de « l'installation et l'entretien des mobiliers urbains affectés au transports voyageurs ». La Communauté de Communes de la Haute Savoureuse propose de prendre trois nouvelles compétences :

- Mise en place et gestion d'une fourrière automobile,
- Politique du logement et cadre de vie,
- Action d'insertion professionnelle mise en place par les partenaires institutionnels comme la Mission Locale Espaces Jeunes du Territoire de Belfort

Le Conseil Municipal accepte à la majorité ces 3 nouvelles compétences.

- Afin de maintenir en état le chemin reliant Lachapelle Sous Chaux à Errevet, des dispositifs seront mis en place empêchant le transit des 4x4, des tracteurs et des quads.

Permanence de la mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus :

La Mission Locale Espaces Jeunes du Territoire de Belfort assure une permanence à Giromagny, dans les locaux de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, tous les mercredis matins de 8h30 à 12h00, à compter du 15 mai 2013.

Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et à la recherche d'une formation ou d'un emploi.

Un accompagnement individualisé vous est proposé afin de vous aider à construire votre projet professionnel et à valoriser vos compétences.

Ces aides comprennent par exemple :

- L'accès aux offres de formation ou d'emploi,
- La préparation aux techniques de recherche d'emploi, la réalisation d'un curriculum vitae ou d'une lettre de motivation,
- Le suivi en entreprise,
- Un relais vers nos partenaires en ce qui concerne le logement, la santé, les aides financières ou autres services.

Pour prendre rendez-vous et pour toute information, contactez **la mission locale** au **03 84 90 13 22** ou la **Communauté de Communes de la Haute Savoureuse** au **03 84 27 15 98**. www.mle90.org

Rejoignez l'association «Les Amis de l'hôpital» :

Depuis 1953, l'association « Les Amis de l'hôpital » intervient auprès des malades et résidents des établissements publics gérés par le Centre Hospitalier de Belfort-Montbéliard (CHBM).

A Montbéliard : Hôpital A. Boulloche, l'EHPAD de la « Maison Joly », aux « Soins de suite et de Réadaptation » (SSR), en Oncologie sur le site du Mittan et à l'établissement « Les Magnolias » à Pont de Roide.

De même, ses membres interviennent à Jean-Messagier, en services psychiatriques, gérés par l'Association Hospitalière de Franche-Comté (AHFC) sur le site du Mittan à Montbéliard.

A Belfort : Hôpital de Belfort (en pédiatrie), et à l'établissement de soins de longue durée de Bavilliers.

Les interventions de ses membres actifs peuvent revêtir plusieurs aspects allant de la simple visite accompagnée d'un cadeau ou le partage d'un goûter, à la participation à des activités de divertissements (chants, ateliers d'expression, jeux ...).

L'association participe aussi, selon ses moyens, à leur bien-être en finançant certains projets à la demande des équipes soignantes (achat de matériel de confort, de divertissement ...).

Les adhérents des « Amis de l'hôpital » ont eu pour objectif de poursuivre leur mission en donnant encore plus de leur temps et en participant d'avantage aux mieux être du malade.

Les besoins sont importants aussi : **Rejoignez-les ! Aidez-les ! Merci !**

Association « Les Amis de l'hôpital ». Site A. Boulloche - 2 rue du Docteur Flamand. 25200 Montbéliard.

Tel : 03 81 98 53 64 - 03 81 96 66 82. - www.lesamisdelhopital.fr - contact@lesamisdelhopital.fr

ASRD - Service du Repas à Domicile :

L'association du Service de Repas à Domicile change de numéro de téléphone. Pour joindre Magali Maire il faut désormais composer le **06 35 37 19 83**. De nouveaux tarifs sont applicables à partir du 1er juin :



- Menu 5 composantes (entrée, viande ou poisson, légumes ou féculent, fromage, fruit ou dessert) : 7,60 €
- Menu 6 composantes (menu 5 composantes + potage) : 8,25 €
- Potage supplémentaire : 0,95 €

Existe également des repas sans sel, des repas hypocaloriques et des repas adaptés aux diabétiques.



Compte rendu du Conseil Municipal du 18 avril 2013 :

- Modification de la délibération n° 07/13 :
 - Seule est possible l'exonération de la taxe d'aménagement des aires de stationnement.
 - Le Conseil Municipal n'a pas compétence pour exonérer la redevance d'archéologie.
- Compositions des Conseils Communautaires en vue des échéances électorales de 2014 :
 - Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité 24 délégués titulaires au lieu de 22 comme proposé par la nouvelle Loi.
- Décision d'amortissement des logiciels sur une durée de 5 ans.
- Décision d'employer un contrat d'avenir, les membres du jury propose Monsieur Willy FERRY qui prendra ses fonctions le 2 mai.

Fête de la musique samedi 22 juin 2013 :



A l'occasion de la fête de la musique, La T'Chaparte, notre commune et la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse auront le plaisir d'accueillir le « Royal Harmony Jazz Band » de Saint-Aubin (Belgique).

Cette formation, créée en 1902 et sise à Saint-Aubin (dans l'entre Sambre et Meuse, région renommée par ses marches folkloriques napoléoniennes), peut se produire en différents modes : ensemble d'harmonie, big band, chant et variétés, animations, défilé. Elle a récemment donné un concert dans le Nord de la France et effectué une tournée au Lac de Garde.

Le 22 juin le « Royal Harmony jazz Band » nous propose une soirée Rythm and Blues autour d'un repas convivial à la salle communale.

Musiciens et accompagnateurs seront logés chez de nombreux Chapelotis que nous remercions d'ores et déjà pour l'accueil chaleureux qu'ils ne manqueront pas de leur offrir.

Programme de la soirée :

19h30 précises : concert 1^{ère} partie

20h30-21h30 : repas convivial sur réservation

21h30-22h30 : concert 2^{ème} partie

Des informations plus précises et un bulletin d'inscription au repas seront déposés dans vos boîtes aux lettres.

Le dimanche, nos amis belges défilent en musique à 11h00 à Giromagny et donneront un petit concert-apéritif à la salle des fêtes de Giromagny

Nous vous invitons à venir nombreux passer une excellente soirée en musique.

Déchèterie mobile :

Judi 20 juin 2013 de 12h00 à 19h00

Vendredi 19 juillet 2013 de 16h00 à 19h00



CMA Belfort :



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Territoire de Belfort

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Permanence mensuelle assurée par un conseiller d'entreprise CMA
tous les 2^{ème} mercredis de chaque mois de 8h30 à 12h00
à la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse à Giromagny

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort donne rendez-vous aux candidats à l'apprentissage, pour toutes questions relatives à :

- L'artisanat : info sur les métiers, les filières, la qualification artisanale,
- L'apprentissage : info sur la réglementation, offres disponibles, atelier de recherche de contrats d'apprentissage, médiation...

Aux porteurs de projets de créations ou de reprises d'entreprises :

Construisons ensemble votre projet d'entreprise : accompagnement de l'idée à la faisabilité, information sur les démarches, conseils, suivi, formations, offres des entreprises à reprendre.

Aux chefs d'entreprises artisanales et à leurs conjoints pour toutes questions relatives à :

- L'organisation, la gestion, le développement commercial de l'entreprise, les aides financières possibles, l'emploi et les ressources humaines...
- La formation : programme de stages CMA, plans et besoins des entreprises, inscription, prises en charges, DIF...
- La transmission, reprise d'entreprise : information pour les cédants et les repreneurs, bourse des opportunités et des locaux disponibles...

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Tel 03 84 57 30 40

Fax 03 84 22 08 95

contact90@artisanat-comtois.fr - www.cma-belfort.fr

Variante et modifications du GR5:



Soucieux d'évoluer vers une offre plus familiale et touristique, le Conseil général, en collaboration avec le Comité départemental de la randonnée (Codérando), améliore les sentiers de randonnée du Territoire de Belfort.

Le but : diversifier les pratiques (à pied, à cheval et à VTT) et offrir des aménagements de qualité. La diversité et l'intérêt des sites traversés s'en trouvent également augmentés.

Le GR5, grande randonnée internationale qui passe par le sommet du Ballon d'Alsace fait désormais l'objet d'une variante de 29,3 km qui partira du site du Malsaucy pour rejoindre la gare TGV à Meroux pour ensuite rejoindre l'itinéraire actuel à Fesches-le-Châtel, empruntant plus largement les sites emblématiques du département.

Un autre chantier concerne une modification d'itinéraire du GR5 depuis le Ballon d'Alsace. Il passera par les cascades du Rummel, l'étang du Petit-Haut pour descendre toute la Savoureuse, passer par le fort Dorsner à Giromagny et rejoindre le tracé historique à Lachapelle-sous-Chaux. Le balisage est prévu pour l'automne.

